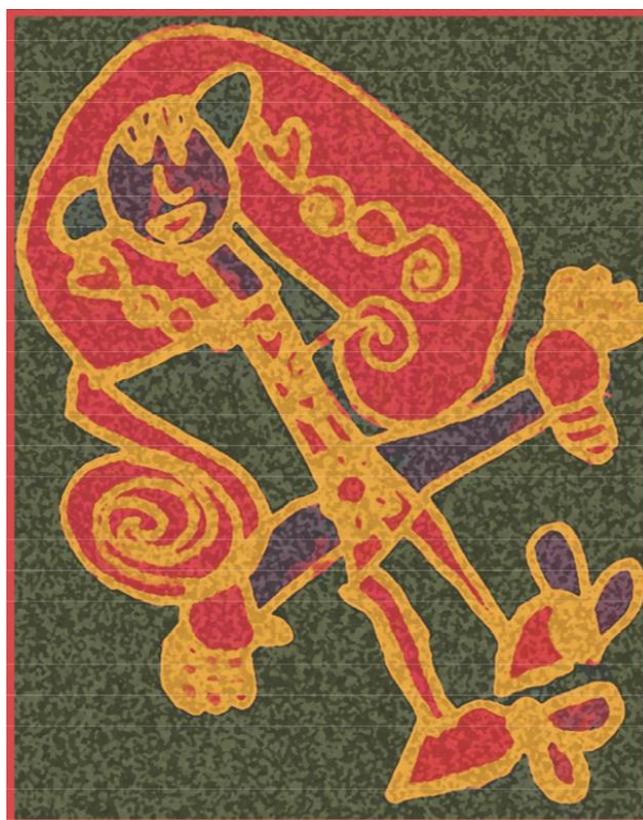


Livret de présentation de  
l'école maternelle d'application  
LES BRIZEAUX



Année scolaire 2020-2021

# Les contacts

## Ecole maternelle d'application

**Les Brizeaux**

Rue des Justices

79 000 NIORT

**05 49 24 24 62**

[ce.0790997e@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0790997e@ac-poitiers.fr)

<http://sitesecoles.ac-poitiers.fr/niort-brizeaux-mat/>

## IEN

Mme Dominique BARZOTTI 05 49 79 69 36

## Psychologue scolaire

Mme Nathalie THEVENIAU 05 49 05 73 00

## Centre Médico-scolaire

Mme Laurence LUER 05 49 32 32 00

## PMI

Mme BARILLOT-MADELAIN 05 49 73 46 50

## Ecole élémentaire

Mme Stéphanie ROTTIER-AUCLAIR 05 49 24 29 10

## Association de parents d'élèves

M. Loïc NERRIERE APE Les Brizeaux

# Le personnel de l'école

<b>Le directeur :</b> Nicolas PRINTEMPS			
<b>Les classes</b>			
PS	PS-MS	MS-GS	GS
<b>Les enseignants</b>			
Céline LACOUX	Claire BOURGERETTE	Nicolas PRINTEMPS	Nadège COYNEL
Emilie BELLEME	Emilie BELLEME	Cécile ARNAUD	Emilie BELLEME
<b>Les ATSEM</b>			
Cécile ROUSSELOT	Karine MALICOT	Céline BERTHAUD	Auréli FAUVETTE
<b>Les agents de service</b> Danièle FRANCE Cindy HAYE			



Scannez le code ci-dessus pour accéder à un trombinoscope du personnel de l'école

# Le fonctionnement de l'école

## Horaires de l'école :

L'école maternelle est ouverte :

- Le matin de 8h45 à 11h45
- L'après-midi, de 13h45 à 16h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'accueil du matin se fait directement dans la classe à partir de 8h35. L'accueil de l'après-midi se fait à partir de 13h35. Vos enfants sont accueillis par un enseignant dans la classe. Vous devez les conduire et venir les chercher à la porte extérieure de leur classe.

La garderie est ouverte :

- Le matin de 7h30 à 8h30
- L'après-midi de 16h00 à 18h30

Conditions d'admission : seuls les enfants inscrits auprès de la mairie peuvent accéder à la garderie (payante selon QF).

## Le règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de l'école en scannant le code ci-dessous. A votre demande, une version imprimée pourra vous être donnée.



*Ce règlement sera discuté et voté lors du premier conseil d'école. La nouvelle version vous sera alors communiquée.*

# Le bien-être de l'enfant à l'école

## Le sac :

Vous voudrez bien munir votre enfant d'un petit sac qu'il pourra ouvrir seul et qui contiendra :

- Ce qui lui sert de « Doudou », pour sa sécurité affective
- La tétine s'il en a besoin pour s'endormir lors de la sieste ou pour se rassurer
- Une tenue de rechange complète

## La tenue vestimentaire :

Préférez des vêtements et des chaussures peu fragiles, confortables, adaptés aux activités physiques et que l'enfant pourra mettre et enlever seul. **N'oubliez pas de marquer tous les vêtements au nom de l'enfant.**

## L'alimentation :

Les menus du restaurant scolaire sont affichés chaque semaine dans les classes et sur le panneau d'affichage dans l'entrée de l'école. Ils sont également consultables sur le site internet de la ville de Niort (lien disponible sur la page d'accueil du site de l'école).

Des serviettes de table sont fournies par la ville de Niort. Elles sont lavées chaque jour.

# La santé de l'enfant

Prévenez au plus vite le directeur et l'enseignant de votre enfant de tout problème spécifique de santé (asthme, diabète, pathologie chronique...). Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pourra être mis en place si cela est nécessaire. Aucun médicament ne pourra être donné à votre enfant sauf dans le cadre d'un PAI.



*Scannez le code ci-dessus pour visionner une vidéo de présentation du PAI*

Toute maladie contagieuse devra également être signalée à l'équipe enseignante. Un enfant malade ne peut être accueilli dans de bonnes conditions à l'école. Si l'enseignant constate que votre enfant est souffrant, il vous contactera par téléphone afin que vous veniez le chercher au plus vite.

## L'assurance

Vous voudrez bien fournir, dès la rentrée, **une attestation d'assurance** mentionnant que votre enfant est assuré aux titres de la responsabilité civile et de l'individuelle « accidents corporels ». Cette assurance nous est obligatoire pour pouvoir emmener vos enfants lors des sorties dépassant la demi-journée de classe.

# Le conseil d'école :

Au cours du mois d'octobre, vous serez appelés à élire des représentants des parents d'élèves. Ces représentants participeront au conseil d'école. Celui-ci est constitué des enseignants de l'école, de représentants des collectivités locales et de représentants des parents d'élèves.



*Scannez le code ci-dessus pour visionner une vidéo de présentation des élections des représentants des parents d'élèves*

Les principales attributions du conseil d'école sont :

- voter le règlement intérieur
- être informé et donner son avis sur la partie pédagogique du projet d'école
- donner des avis et suggestions sur la vie de l'école et sur son fonctionnement



*Scannez le code ci-dessus pour visionner une vidéo de présentation du conseil d'école*

# La coopérative scolaire :

Chaque année, nous vous demandons de verser une cotisation annuelle à la Coopérative Scolaire, qui est également une participation aux différents projets de l'année (école et cinéma, spectacles, sorties...).

**La participation demandée est de 15€** par enfant scolarisé à l'école maternelle. Aucune autre somme ne vous sera demandée par la suite.

## Le calendrier scolaire :

Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : Mardi 1 <sup>er</sup> septembre 2020
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : vendredi 16 octobre 2020 Reprise des cours : lundi 2 novembre 2020
Vacances de Noël	Fin des cours : vendredi 18 décembre 2020 Reprise des cours : lundi 4 janvier 2021
Vacances d'hiver	Fin des cours : vendredi 5 février 2021 Reprise des cours : lundi 22 février 2021
Vacances de printemps	Fin des cours : vendredi 9 avril 2021 Reprise des cours : lundi 26 avril 2021
Vacances d'été	Fin des cours : mardi 6 juillet 2021

Remarques :

- Le lundi de Pentecôte est un jour sans école dit "de solidarité".
- Les classes vaqueront le vendredi 14 mai 2020 (pont de l'ascension)